CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

**AVIS D’APPEL D’OFFRES PUBLIC**

**PROJET : RECONSTRUCTION DE 3 PONCEAUX-ROUTE DE L’ÉGLISE**

**NUMÉRO # 53-2-08023-19-04**

La Municipalité de Sainte-Félicité, propriétaire, désire obtenir des soumissions sous enveloppe scellée pour retenir les services d’un entrepreneur général en vue d’effectuer la reconstruction de trois (3) ponceaux sur la route de l’Église.

Ces travaux devront répondre aux exigences techniques mentionnées au devis technique et aux plans du cahier des charges, sous réserve de toutes normes ou exigences prescrites par les lois ou règlements en vigueur.

Les soumissions devront être valides pour une période de 90 jours à compter de la date d’ouverture des soumissions.

Les soumissions seront reçues le ou avant le **3 octobre 2019, 10h30**, à l’édifice du bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité au 151 rue Saint-Joseph, C.P. 220, Sainte-Félicité (Québec) G0J 2K0. Les soumissions devront être acheminées sous enveloppe scellée et portant la mention « **Soumission-Reconstruction de 3 ponceaux-route de l’Église** » ainsi que le nom du soumissionnaire.

Pour être recevables, les soumissions devront rencontrer les exigences établies par le présent cahier des charges et être retournées à la Municipalité dûment complétées. Aucune modification ne doit être effectuée au formulaire officiel de soumission et ses annexes. Les soumissions, en **deux exemplaires**, doivent être dactylographiées, sauf les signatures et les initiales.

La Municipalité ne s’engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues dans le cadre du présent appel d’offres.

**1.- DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS**

Toute personne ou toute société doivent se procurer les documents d’appel d’offres et devis par le biais du système électronique d’appels d’offres (SEAO) à l’adresse suivante : <https://www.seao.ca/index.aspx>.

**2.- GARANTIE**

Toute soumission devra être accompagnée d’une garantie de soumission représentant 10% du montant total de la soumission excluant toutes les taxes applicables, valide pour une période de **90 jours** de la date d’ouverture des soumissions, sous forme de chèque visé, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumissions émis par une institution financière qui est un assureur détenant un permis émis conformément à la *Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)* l’autorisant à pratiquer l’assurance cautionnement, une société de fiducie titulaire d’un permis délivré en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d’épargne (L.R.Q., c. S29.01)*, une coopérative de services financiers visée par la *Loi sur les coopératives de services financiers (L.R.Q., c.C67.3)* ou une banque au sens de la *Loi sur les banques (L.C., 1991, c.46),* sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée.

**3.- SOUMISSIONNAIRE**

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés, compagnies ou corporations ayant un établissement au Québec.

**4.- PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

Les soumissions pour la reconstruction de 3 ponceaux-route de l’Église à Sainte-Félicité devront être dactylographiées, sauf les signatures et les initiales, en **deux exemplaires** sur les formulaires disponibles dans le document.

**5.- ENVOI DES SOUMISSIONS**

Toute soumission devra être adressée à l’attention de :

Monsieur Yves Chassé, directeur général

Municipalité de Sainte-Félicité

151 rue Saint-Joseph, C.P. 220

Sainte-Félicité (Québec)

G0J 2K0

Toute soumission doit parvenir à la municipalité jusqu’à 10h30, le **3e jour d’octobre 2019.**

**FAIT À SAINTE-FÉLICITÉ, CE 17IÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019.**

Yves Chassé, GMA

Directeur général

Secrétaire-trésorier

***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

*Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité que j’ai fait paraître copie de cet avis public dans le journal L’Avantage et que j’ai affiché copie de cet avis public aux endroits suivants :*

*Une à l’entrée de l’église de Sainte-Félicité et une autre au bureau municipal.*

***FAIT À SAINTE-FÉLICITÉ, CE 17IÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019.***

*Yves Chassé, GMA*

*Directeur général*

*Secrétaire-trésorier*